

RÈGLEMENT DES COTISATIONS 2026-2027

Tous les élèves doivent acquitter un droit d'inscription.

Le droit d'inscription est une cotisation permettant d'accéder aux ateliers et de bénéficier des cours assurés par des enseignants qualifiés.

MODALITÉS :

Les cotisations sont payables à l'année ou aux trimestres.

Trimestres et dates de paiement :

	Période des cours	Dates de paiement
1 ^{er} trimestre	Du lundi 14 septembre 2026 au 19 décembre 2026	Le jour de inscription
2 ^{ème} trimestre	Du lundi 4 janvier 2027 au mercredi 31 mars 2027	Du lundi 4 janvier 2027 au Vendredi 29 janvier 2027 *
3 ^{ème} trimestre	Du jeudi 1 ^{er} avril 2027 au Samedi 3 juillet 2027	Du lundi 19 avril 2027 au Vendredi 21 mai 2027*

*Au terme de cette période de paiement vous serez en impayé et devrez vous acquitter de votre facture auprès du Trésor public.

Un appel de cotisation vous parviendra vous rappelant le montant dû.

DÉMISSION :

Si vous ne souhaitez pas poursuivre vos activités à l'école d'art, il est indispensable de nous prévenir par écrit ou par téléphone avant chaque trimestre engagé. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre aimable collaboration.

(dates des vacances scolaires au verso)

.../...

VACANCES SCOLAIRES 2026/2027

Pour les élèves de l'EACM

TOUSSAINT	Dernier cours : Samedi 17 octobre 2026 au soir Reprise des cours : Lundi 2 novembre 2026 au matin
NOËL	Dernier cours : Samedi 19 décembre 2026 au soir Reprise des cours : Lundi 4 janvier 2027 au matin
HIVER	Dernier cours : Samedi 6 février 2027 au soir Reprise des cours : Lundi 22 février 2027 au matin
PRINTEMPS	Dernier cours : Samedi 3 avril 2027 au soir Reprise des cours : Lundi 19 avril 2027 au matin
ÉTÉ	Dernier cours : Samedi 3 juillet 2027 au soir

**Les cours se déroulant pendant les jours fériés
ne sont pas remplacés.**